

INVITATION CONGRÈS 25 FÉVRIER 2023

Forum Fribourg, Rte du Lac 12, Granges-Paccot
Hall 4, 2ème étage

Début : 10h45

Envoi l du 1^{er} décembre 2022



Chères et chers camarades,

Nous nous réjouissons de vous accueillir le 25 février 2023 à Fribourg – cette fois encore, nous l'espérons, sur place. C'est ensemble et avec force que nous avons lancé la campagne pour les élections fédérales 2023 lors du Congrès de fin octobre à Bâle. À nouveau, pour ce prochain Congrès, nos thèmes pour la campagne électorale seront au premier plan.

À Fribourg, nous discuterons de la manière dont nous pouvons renforcer le **pouvoir d'achat** des habitant-es de notre pays. Le Congrès décidera des mesures prioritaires en la matière. Nous voulons continuer à progresser dans le domaine de l'**égalité** et nous nous pencherons sur la grève féministe du 14 juin 2023 avec l'intervention d'éminentes personnalités. Parallèlement, la **crise climatique** n'a rien perdu de son urgence. Nous discuterons de la manière dont nous pouvons réguler efficacement la place financière suisse afin que les investissements irresponsables dans l'industrie du charbon et du pétrole n'alimentent pas la crise. Pour tous ces thèmes, nous vous remercions par avance de vos contributions lors des discussions à venir !

Nous prendrons également congé de notre conseillère fédérale, **Simonetta Sommaruga**, qui s'est engagée avec conviction et force durant de nombreuses années pour nos valeurs. Simonetta, nous te remercions d'ores et déjà très chaleureusement ! Tu as posé des jalons dans la politique suisse. Grâce à toi, des étapes importantes ont été franchies pour le tournant énergétique et la protection du climat a été renforcée. Tu as veillé à une plus grande égalité salariale et tu as modernisé le droit de la famille – et bien d'autres choses encore. Tu as toujours été pour nous une personne de référence et un modèle. Nous regrettons beaucoup ta démission, mais nous nous réjouissons de pouvoir t'exprimer toute notre gratitude et notre estime lors du Congrès à Fribourg.

En ce qui concerne la **réforme des statuts**, le Conseil de parti s'est réuni quatre fois entre-temps, auxquelles s'est ajoutée une séance extraordinaire fin novembre en prévision des élections de remplacement du Conseil fédéral. Lors du Congrès de fin octobre à Bâle, la délégation des dix membres librement élu-es du Conseil de parti a été complétée par deux représentant-es de la Suisse romande. Le Conseil de parti du 11 novembre à Bellinzone a décidé de reconnaître la plateforme réformiste comme premier forum dans le cadre des nouveaux statuts. Le passage des commissions spécialisées à des commissions thématiques plus larges est en cours. La règle reste la même : si vous avez des questions ou des réactions concernant la révision des statuts, n'hésitez pas à prendre contact avec Rebekka.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et nous réjouissons de vous revoir bientôt.

Salutations cordiales et solidaires,



Rebekka Wyler
Co-secrétaire générale



Tom Cassee
Co-secrétaire général



Colette Siegenthaler
Cheffe de projet Événements

TABLE DES MATIÈRES

1	Procédure d'inscription	4
2	Délais	6
3	Ordre du jour provisoire	7
4	Envois	8
	1er envoi	8
	2° envoi	8
5	Procédure et délais pour les propositions et résolutions	9
	Propositions et résolutions	9
6	Délégué-es	10

1 PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Délai d'inscription pour les délégué-es au Congrès : Mercredi, 11 janvier 2023

- En ligne : www.pssuisse.ch/fribourg2023
- Grâce au formulaire d'inscription par courriel à : congres-inscription@pssuisse.ch
- Grâce au formulaire d'inscription par la poste : PS Suisse, Congrès,
Theaterplatz 4, 3011 Berne

Inscriptions

Toutes et tous les délégué-es sont tenu-es de s'inscrire aux Congrès du PS Suisse.

Délégué-es des sections : les sections peuvent désigner des délégué-es en fonction du nombre de leurs membres dans le livret des sections. Par conséquent, seules les sections sont autorisées à inscrire des délégué-es. Les délégué-es ne peuvent donc pas s'inscrire eux-mêmes.

Veillez noter que les autres délégué-es (représentant-es des Partis cantonaux, membres du Groupe socialiste aux Chambres fédérales et membres du Conseil de parti, Femmes socialistes suisses, JS Suisse, PS60+, etc.) ne sont pas automatiquement inscrits pour le Congrès et doivent donc s'inscrire eux-mêmes.

Nombre de délégué-es et composition du Congrès du parti

Une brochure contenant des informations sur le nombre de délégué-es que chaque section peut envoyer est disponible sur le site Internet : www.pssuisse.ch/fribourg2023. Le nombre de délégué-es par section pour le Congrès y est clairement indiqué.

Langue des signes

En fonction de la demande, il est prévu d'offrir une interprétation simultanée en langue des signes (en allemand/DSGS et/ou français/LSF et/ou italien/LIS) lors du Congrès. Pour évaluer cette nécessité, veuillez-nous en informer avant le 11 janvier 2023 en indiquant quelle langue est souhaitée en adressant un courriel à congres@pssuisse.ch.

Personnes malentendantes

Les personnes porteuses d'implants peuvent nous le signaler à l'avance par mail (congres@pssuisse.ch) jusqu'au 11 janvier 2023 afin que nous puissions commander des amplificateurs de casque.

Personnes malvoyantes

Les personnes atteintes d'une déficience visuelle peuvent nous le signaler par e-mail (congres@pssuisse.ch) d'ici au 11 janvier 2023, afin que nous puissions leur envoyer les présentations PowerPoint à l'avance.

Garderie

Pendant le Congrès, le PS fribourgeois organise un service de garde d'enfants pour quatre enfants ou plus. Pour des raisons d'organisation, si cette offre vous intéresse, une inscription écrite avec le nom et l'âge de l'enfant ou des enfants doit être envoyée à l'adresse e-mail suivante avant le 11 janvier 2023 : congres@pssuisse.ch. Le PS Suisse informera ensuite par écrit les personnes intéressées de la mise en place ou non de la garderie.

2 DÉLAIS

Vous trouverez ci-dessous toutes les dates importantes, y compris les délais de dépôt des demandes et des candidatures jusqu'au Congrès du 25 février 2023.

1er décembre 2022	Premier envoi aux sections, aux Partis cantonaux et aux autres structures du Parti habilitées à soumettre des propositions
11 janvier 2023	Délai d'inscription pour les délégué-es et les invité-es
11 janvier 2023	Échéance du premier délai pour les propositions des sections, des Partis cantonaux et des autres structures du Parti habilitées à soumettre des propositions
25 janvier 2023	Deuxième envoi aux délégué-es et invité-es inscrit-es au Congrès
8 février 2023	Échéance du deuxième délai pour les propositions pour les délégué-es au Congrès
17 février 2023	Documentation finale
25 février 2023	Congrès à Fribourg, Granges Paccot

3 ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 10h45**
1. **Ouverture et salutations**
 2. **Points relatifs au déroulement du Congrès**
 3. **Salutations par Mattea Meyer et Cédric Wermuth**
Co-présidence du PS Suisse
 4. **Procès-verbal du Congrès des 29 et 30 octobre 2023 à Bâle**
 5. **Affaires statutaires**
 - Éventuelles élections de remplacement au Conseil de Parti/à la Présidence du parti
 - Budget 2023 et éventuels crédits supplémentaires
 - Élection de l'organe de révision
 6. **Adieux à la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga**
 7. **Discours des membres socialistes du Conseil fédéral**
 8. **Élections fédérales 2023**
 - « **Renforcer le pouvoir d'achat et réduire les inégalités** » :
Lors du Congrès du parti, nous discuterons de la manière dont nous pouvons renforcer le pouvoir d'achat et des domaines dans lesquels il est le plus nécessaire d'agir.
 - « **L'égalité, enfin !** » :
Perspectives pour la grève féministe de 2023.
 - « **Renforcer la protection du climat, réguler la place financière** » :
Nous discutons de la manière dont nous pourrions garantir à l'avenir que la place financière suisse n'alimente pas la crise climatique.
 9. **Actualités politiques**
 10. **Recommandations de vote pour les votations fédérales**
 - Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (contre-projet à l'initiative sur les glaciers)
 - Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique)
 - D'autres votations possibles (initiatives, référendums)
 11. **Lancement et soutien aux initiatives et aux référendums**
 12. **Propositions et résolutions**
- 17.00**
13. **Communications diverses**
- Apéro**

4 ENVOIS

1er envoi

Le premier envoi par courriel sera adressé le 1er décembre 2022 **à toutes les sections et à tous les Partis cantonaux** du PS Suisse, **ainsi qu'aux autres structures du Parti habilitées à soumettre des propositions.**

Le premier envoi par courriel comprend le livret du Congrès, qui inclut les documents suivants :

- L'ordre du jour provisoire
- Des informations relatives aux inscriptions, aux délais et aux objets du Congrès
- [Le lien Internet](#) vers le formulaire d'inscription, y compris les directives pour le calcul du nombre de délégué-es des sections ayant le droit de vote (cf. livret destiné aux sections).
Délai d'inscription : 11 janvier 2023
- Livret destiné aux sections
- Le procès-verbal du Congrès des 29 et 30 octobre 2023

2^e envoi

Le deuxième envoi sera effectué le 25 janvier 2023. Il sera envoyé **directement aux délégué-es et aux invité-es inscrit-es** et comprendra :

- L'ordre du jour modifié
- Le règlement du Congrès
- Budget 2023 et éventuels crédits supplémentaires
- Documents pour d'éventuelles élections de remplacement au Conseil de parti/à la Présidence du parti
- Documents relatifs au point 7 de l'ordre du jour « Élections fédérales 2023 »
- Les documents relatifs aux votations
- Propositions et résolutions
- Les documents relatifs aux lancements et soutiens à des initiatives ou référendums
- Des informations sur le lieu du Congrès

5 PROCÉDURE ET DÉLAIS POUR LES PROPOSITIONS ET RÉOLUTIONS

Propositions et résolutions

Les propositions et résolutions (**en format Word**) doivent être déposées jusqu'au **11 janvier 2023** à l'adresse congres-proposition@pssuisse.ch.

6 DÉLÉGUÉ-ES

Nombre de délégué-es aux Congrès du PS Suisse

Article 14 : Le Congrès

1. Le Congrès est l'organe supérieur du Parti. Ses décisions ont aussi force obligatoire pour les Partis cantonaux, les fédérations de district et les sections.
2. Le Congrès est composé :
 - a. des délégué-es des sections,
 - b. des membres du Conseil de parti,
 - c. des membres du Groupe socialiste aux Chambres fédérales,
 - d. de douze déléguées des Femmes socialistes,
 - e. de douze délégué-es du PS 60+,
 - f. de douze délégué-es du PS Migrant-es,
 - g. de douze délégué-es du PS queer,
 - h. de deux délégué-es par Parti cantonal,
 - i. de douze délégué-es de la JS Suisse,
 - j. d'un-e délégué-e du groupe socialiste du personnel fédéral,
 - k. des représentant-es des organisations suivantes, sans droit de vote :
 - Union syndicale suisse (USS),
 - Solidar Suisse, Solifonds, Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO),
 - Les sections de Partis socialistes étrangers en Suisse, de même que d'autres organisations proches du PS.
3. Chaque section a droit à un-e délégué-e. Lorsqu'une section compte plus de 50 membres, elle a droit à un-e délégué-e supplémentaire par tranche de 60 membres. Chaque nouvelle tranche, même partielle, donne droit à un délégué-e supplémentaire. Les délégué-es doivent être membres de la section qu'ils représentent.

Nombre de délégué-es par section au Congrès, table de calcul

Membres	Délégué-es
0-50	1
51-110	2
111-170	3
171-230	4
231-290	5
291-350	6
351-410	7
411-470	8
471-530	9
531-590	10